

## AVIS DE MOTIONS

M. *Pedlow*—Lundi prochain—QUESTION—

1. Le gouvernement a-t-il été informé, pendant la guerre, par M. Ratham du *Providence Journal*, qu'il existait des preuves indiquant que le nickel canadien trouvait encore son débouché en Allemagne?
2. Cette preuve a-t-elle été soumise sous forme documentaire au solliciteur général d'alors, l'honorable Arthur Meighen?
3. Dans l'affirmative, à quelle date a-t-elle été reçue et quelle décision a-t-on prise à son sujet?
4. Les documents en question ont-ils été renvoyés à M. Ratham?
5. Dans l'affirmative, l'ont-ils été à sa demande; et quand?
6. Le gouvernement voudra-t-il produire toute la correspondance entre lui et M. Ratham, touchant la question du nickel?

\*M. *Archambault*—Lundi prochain—QUESTION—

1. Le gouvernement sait-il que le secrétaire de la Guerre des Etats-Unis, M. Newton D. Baker, a nommé deux officiers américains, appelés "asseisseurs pour les contrats canadiens", aux fins de siéger dans le Bureau impérial des munitions, et de prendre part aux décisions du dit Bureau et au règlement des réclamations des entrepreneurs canadiens contre le gouvernement des Etats-Unis?
2. Le gouvernement est-il au courant de l'impasse dans laquelle se trouvent les entrepreneurs canadiens, du fait qu'environ \$15,000,000 de réclamations comportant déboursés et dommages ne leur sont pas payées (bien que le Bureau impérial des munitions ait déclaré et jugé ces réclamations justes et raisonnables, que la recommandation touchant le paiement ait été arrêtée), parce que les officiers américains ne partagent pas la décision du Bureau susdit, et voudraient régler les créances des entrepreneurs canadiens à cinquante pour cent de réduction?
3. Le gouvernement sait-il que, tout en trouvant l'offre de règlement des officiers américains injuste et déraisonnable, les membres du Bureau impérial des munitions refusent de venir en aide aux entrepreneurs canadiens en faisant part de leur décision au secrétaire de la Guerre aux Etats-Unis, et que, pour une raison inexplicable, ils conseillent aux entrepreneurs susdits d'accepter l'offre des officiers en question?
4. Le gouvernement sait-il que la somme considérable d'environ \$15,000,000, retenue depuis près de onze mois, équivaut à un prêt fait aux Etats-Unis, et que sa retenue injuste menace de ruiner certaines industries canadiennes?
5. Le gouvernement a-t-il l'intention, vu ces faits, de laisser ses commettants à la merci de ces deux officiers américains, et ne croit-il pas devoir intervenir immédiatement auprès du Bureau impérial des munitions pour le forcer à protéger les entrepreneurs canadiens, et l'amener à faire incessamment rapport de sa décision au secrétaire de la Guerre aux Etats-Unis?

M. *McGibbon* (Argenteuil)—Lundi prochain—QUESTION—Quels ont été l'an dernier les dépôts faits dans les banques d'épargne postales du Canada?

M. *Parent*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies des contrats, lettres, télégrammes, plans, etc., échangés entre la Commission du Transcontinental ou le gouvernement et la cité de Québec, les différentes compagnies de transport, la Commission du Port de Québec, ou toute autre personne, corporation ou compagnie, depuis 1910, jusqu'ici, touchant la construction d'une gare au marché Champlain, dans la cité de Québec, et la construction, dans ladite cité, de quais, docks, élévateurs, pour faciliter le transport des grains de l'Ouest, par voie du port de Québec.